

SÉANCE  
D'AJOURNEMENT

De la séance du 20 mars 2024 de la Ville de L'Épiphanie tenue le 26 mars 2024 à 11h30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Michel Ouellet, Dona Bouchard et Stéphane Amireault.

-----

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

-----

90-03-2024

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Amireault  
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet  
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la séance d'ajournement avec l'ajout des points suivants :

- 2.1 Résolution autorisant l'adoption du premier projet de Règlement numéro 370-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 278-07-13 et ses amendements afin d'agrandir la zone C2-05 à même les zones C2-08 et H2-02
- 2.2 Avis de motion du Règlement numéro 370-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 278-07-13 et ses amendements afin d'agrandir la zone C2-05 à même les zones C2-08 et H2-02
- 4.1 Résolution autorisant une demande d'aide financière aux différents programmes provinciaux pour le projet de transformation de l'église en salle de spectacle – La Place du Parvis

Et le retrait du point suivant :

- 3.1 Résolution d'ordonnance pour chien sans licence à la suite d'une morsure survenue le 11 mars 2024

----- ADOPTÉE -----

91-03-2024

Résolution autorisant l'adoption du premier projet de Règlement numéro 370-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 278-07-13 et ses amendements afin d'agrandir la zone C2-05 à même les zones C2-08 et H2-02

CONSIDÉRANT que le projet de règlement vise à agrandir la zone C2-05 à même les zones C2-08 et H2-02 en y incluant les lots 2 364 530, 2 364 531, 2 364 532, 2 364 400, 2 364 403, 4 518 987, 4 518 988, 4 518 989, 4 518 990 et 2 364 396 ;

EN CONSÉQUENCE, il est  
PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard  
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet  
et RÉSOLU à l'unanimité :

- 1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

2. QUE le conseil municipal adopte le premier projet de Règlement numéro 370-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 278-07-13 et ses amendements afin d'agrandir la zone C2-05 à même les zones C2-08 et H2-02 et ce, tel que déposé.

----- A D O P T É E -----

Avis de motion du Règlement numéro 370-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 278-07-13 et ses amendements afin d'agrandir la zone C2-05 à même les zones C2-08 et H2-02

Madame la Conseillère Dona Bouchard donne avis que lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 370-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 278-07-13 et ses amendements afin d'agrandir la zone C2-05 à même les zones C2-08 et H2-02, tel que présenté antérieurement, sera présenté pour adoption.

-----

Résolution d'ordonnance pour chien sans licence à la suite d'une morsure survenue le 11 mars 2024

Ce point est retiré.

-----

92-03-2024

Résolution autorisant une demande d'aide financière aux différents programmes provinciaux pour le projet de transformation de l'église en salle de spectacle – La Place du Parvis

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a acquis l'église du village en 2011 ;

CONSIDÉRANT qu'une première phase de travaux a déjà été réalisée ;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie travaille en collaboration avec la Corporation Hector-Charland pour la réalisation d'une salle de spectacle depuis 2020 ;

CONSIDÉRANT l'adoption d'une politique culturelle en mars 2022 ;

CONSIDÉRANT la réalisation d'une étude de faisabilité réalisée par Scéno Plus estime le coût de réalisation du projet à 3,5 millions de dollars ;

CONSIDÉRANT le plan de développement de la Place du Parvis à L'Épiphanie réalisé en 2023 ;

CONSIDÉRANT l'importance des quatre volets d'exploitation du projet soit le volet jeunesse, le volets résidences, le volet formation et le volet diffusion ;

CONSIDÉRANT l'appui des acteurs locaux et des autres acteurs de la MRC de L'Assomption ;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie s'est engagée dans une levée de fonds ;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a déjà mis en place une réserve financière pour contribuer à la réalisation des travaux ;

CONSIDÉRANT que la collaboration financière des différents paliers de gouvernement est essentielle à la réalisation du projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard  
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal demande au gouvernement provincial sa participation financière pour la réalisation du projet.

----- A D O P T É E -----

Examen de la correspondance et communication du conseil

Aucune correspondance significative n'a été reçue.

-----

Période de questions du public

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

-----

93-03-2024

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est  
 PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 12 h 29.

----- A D O P T É E -----

---

STEVE PLANTE  
 Maire

---

FLAVIE ROBITAILLE  
 Greffière